

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 6-219-1915 promulguant le décret du 2 Mai 1914, modifiant l'article 15 du décret du 5 Août 1910 portant organisation du personnel des Travaux Publics et des Mines des Colonies.

n° 6-219-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 janvier 1915

Numéro JO
n° 219 du 31/01/1915

Date du numéro
31 janvier 1915

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 2 Mai 1914, modifiant l'article 13 du décret du 5 Août 1910, portant organisation du personnel des Travaux Publics et des Mines des Colonies.

Vu la publication du dit décret au Journal Officiel de la République Française du 9 Mai 1914.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret susvisé du 2 Mai 1914. Art. 2.- Le présent arrêté sera enregistré et communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.